

**POLE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**  
**CONSEILS DE QUARTIER**

Nos références : JPR/OP

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE**  
**QUARTIER DU CENTRE VILLE LE 3 MARS 2006**

**Ordre du jour :**

- 1) Agenda 21
- 2) Restructuration des transports en commun
- 3) Questions diverses

**Participants :**

- Alain **ANZIANI**, Adjoint au Maire délégué à la Politique de la Ville et de la citoyenneté
  - Claude **BAUDRY**, Adjoint au Maire délégué à l'Aménagement Urbain
  - Gérard **CHAUSSET**, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement - Transports
  - Patrick **MADEC**, Chargé de Mission Agenda 21
  - Jean-Pierre **REDON**, Ville de Mérignac, Chargé des Conseils de quartiers
- 110 participants

Monsieur **ANZIANI** souhaite la bienvenue aux participants et présente l'ordre du jour.

**1) AGENDA 21**

Il souhaite dire quelques mots sur ce sujet en indiquant que l'agenda 21 signifie l'agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle en matière de développement durable. Il ajoute que son objectif consiste à se préoccuper de l'état de la planète que nous voulons laisser derrière nous.

Il indique que Mérignac a voulu s'engager dans cette démarche pour les raisons suivantes.

Si nous faisons le constat des grandes nuisances de notre époque, elles ne s'arrêtent pas aux frontières de notre Ville comme le nuage de Tchernobyl ne s'est pas arrêté aux portes de la France. Tout ce qui se passe dans le monde a une répercussion sur Mérignac comme les gaz à effet de serre qui risquent d'entraîner un réchauffement de notre planète et la disparition d'espèces animales et végétales. En ce qui concerne l'Aquitaine, un refroidissement pourrait se produire avec des conséquences de même nature.

Il précise que la Ville propose dans ce document toute une série d'actions répondant à cet objectif à commencer par le personnel communal qui sera incité à utiliser les transports en commun dans le cadre du plan de déplacement des entreprises partagé par les 20 plus grosses entreprises de

la Commune. Il ajoute que par des actions de ce type nous pouvons espérer diminuer le nombre de véhicules circulant sur l'agglomération et par conséquent la pollution correspondante.

Il indique qu'avant de présenter ce document en Conseil Municipal , il souhaite obtenir l'avis des quartiers.

Il passe la parole à Monsieur **MADEC** pour la présentation des actions.

[Voir Diaporama joint](#)

**Un participant** demande si le retour sur investissement est un critère qui intervient dans le choix des actions.

Monsieur **ANZIANI** indique qu'il s'agit avant tout d'un choix de gestion et que cela dépend de l'importance de l'investissement.

Monsieur **CHAUSSET** cite l'exemple du solaire qui a été installé sur les chauffe-eau des 6 plus grosses productions .

**Un participant** demande si ce document a été élaboré en concertation avec la CUB et les autres collectivités.

Monsieur **ANZIANI** indique que l'originalité de l'Agenda 21, est sa mise en place à tous les niveaux ,national, régional, départemental et communautaire et précise que Mérignac est en avance sur tout le monde.

Il ajoute qu'un Comité de pilotage regroupant l'ensemble des collectivités et associations a été créé.

Monsieur **CHARRIER** cite l'exemple des espaces verts dont l'entretien s'effectuera en respectant davantage l'environnement avec l'utilisation de produits bio dégradables.

**Une participante** demande si un type de bois sera préconisé dans les projets de construction.

Monsieur **MADEC** précise que le cahier des charges recommande l'utilisation de bois locaux ou certifiés.

Monsieur **GONZALEZ** signale l'abattage d'un magnifique magnolias sur l'avenue de l'Yser en demande quelle est la position de la ville.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'il a rencontré le propriétaire et qu'une compensation sera exigée dans le cadre du permis de construire.

Monsieur **ANZIANI** indique que les sanctions sont malheureusement difficiles à obtenir de la part des tribunaux.

Monsieur **GONZALEZ** indique que ces actes sont inadmissibles et méritent sanction.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'une charte paysagère est en cours d'élaboration afin d'inciter les opérateurs à respecter les identités paysagères des quartiers.

## 2) RESTRUCTURATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Monsieur **CHAUSSET** rappelle tout d'abord que le tramway sera à Mérignac en juin 2007 et qu'il s'accompagnera d'une restructuration du réseau de bus.

Il indique que plusieurs objectifs ont été fixés :

- rabattre prioritairement des lignes sur le tramway,
- relier les quartiers entre eux,
- mieux desservir les zones commerciales et d'activités.

Il précise que la CUB a la compétence des transports en commun et que la Ville a néanmoins décidé de lancer une vaste concertation avec les quartiers.

Il indique :

- qu'un questionnaire a été diffusé et, à ce jour, 700 réponses ont été recueillies.
- qu'un groupe de suivi a été constitué regroupant des associations des représentants des conseils de quartier et il invite ceux que le souhaitent à s'inscrire.

Il précise qu'au terme de cette démarche une proposition sera transmise à la CUB .

Il indique que le tramway est déjà un succès puisque sur Bordeaux c'est 50 000 véhicules en moins qui entre chaque jour et précise qu'il représente plus de 55 % du trafic total des transports en commun de l'agglomération.

Enfin il ajoute que la ligne 50 est la 3<sup>ème</sup> ligne en terme de trafic et représente 2 millions de voyageurs.

**Une participante** signale qu'il faudra être vigilant car la modification du tracé au démarrage du tramway a posé beaucoup de problèmes aux usagers.

Monsieur **CHAUSSET** indique qu'il a tiré tous les enseignements de cette malheureuse expérience et précise que c'est une des raisons pour laquelle la concertation a été décidée.

Monsieur **BAUDRY** ajoute que le groupe de suivi est particulièrement important dans cette démarche et la participation des quartiers essentielle.

**Un participant** souhaite avoir des précisions sur la diffusion du questionnaire.

Monsieur **CHAUSSET** indique qu'il a été diffusé dans tous les lieux publics, sur internet et dans les bus et précise que 700 réponses sont parvenues au service à ce jour.

Il ajoute qu'il a fourni de nombreuses indications comme le souhait d'améliorer la desserte des zones commerciales et d'activités.

**Un participant** demande pourquoi cette information n'a pas été diffusée dans les journaux municipaux.

Monsieur **CHAUSSET** indique qu'elle a été diffusée dans Mérignac Proche.

**Un participant** demande si l'extension en direction du centre commercial et de l'aéroport est toujours envisagée.

Monsieur **BAUDRY** indique que c'est l'objet de la 3<sup>ème</sup> phase du tramway, à l'étude actuellement et dans laquelle la Ville propose deux solutions :

- 1 axe Nord-Ouest en passant par les Pins,
- 1 axe en direction de l'aéroport en passant par Pichey et l'avenue Kennedy.

Il précise que 30 000 personnes travaillent dans le bassin aéroportuaire dont 2 500 personnes à Cofinoga.

Il indique qu'aucune décision n'est prise à ce jour et ajoute qu'un des problèmes majeurs demeure le financement avec le désengagement récent de l'Etat.

**Un participant** indique qu'à partir du samedi midi, on ne peut plus rejoindre le Centre-Ville à partir du Campus de Bissy.

Monsieur **CHAUSSET** indique que de nombreux dysfonctionnement ont déjà été relevés et précise que ce sera le rôle de la restructuration de corriger cela.

Il ajoute que l'objectif est de rendre ce réseau attractif et que le Centre Ville comme Arlac représente un pôle stratégique important .

Monsieur **ANZIANI** indique que le tramway change la ville en modifiant les liaisons et les habitudes Il précise qu'il peut remplir ou vider la ville et c'est pourquoi, il a été décidé de revitaliser le Centre-Ville.

**Un participant** demande pourquoi le tracé en direction de l'aéroport ne passe pas par les 4 Chemins.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'il est nécessaire que les pôles d'habitat dense ne soient pas oubliés. Il ajoute que le tramway n'est pas le seul moyen de transport possible et qu'une réflexion avec les commerçants de Mérignac Soleil est en cours.

En ce qui concerne l'aéroport, il indique qu'il représente uniquement 5% du trafic total et que le bassin d'emploi est beaucoup plus intéressant.

Monsieur **CHAUSSET** tient à préciser qu'en 2014, Bordeaux se trouvera à 2 heures de Paris par le train, ce qui risque de modifier les données actuelles.

**Un participant** trouve illogique que l'aéroport et la gare Saint-Jean ne soient pas reliés.

Monsieur **CHAUSSET** indique qu'un couloir de bus en site propre ou une liaison par voie ferrée ne sont pas exclus.

Monsieur **ANZIANI** ajoute que toutes les études effectuées par la Chambre de Commerce ont conclu à la non rentabilité de la desserte de l'aéroport par un transport en commun.

Monsieur **BOUTOURLINSKY** indique que l'aéroport restera toujours important pour l'économie régionale car il permet de relier toutes les capitales européennes et de rapprocher les centres de production des centres de consommation.

Monsieur **ANZIANI** indique qu'il partage cette analyse mais craint que le prix du billet soit un handicap important dans le contexte économique actuel.

**Un participant** demande des précisions sur la possible utilisation du chemin de fer de ceinture.

Monsieur **ANZIANI** répond que la région a en charge cette étude et pourrait proposer une solution type RER . Il ajoute qu'il subsiste un obstacle important avec le bouchon de CENON dont la suppression est chiffrée à 1 milliard 400 millions.

**Un participant** demande si des commerces et notamment de bouche sont prévus dans le projet de ZAC.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'un concours vient d'être lancé sur l'îlot 1 de la ZAC et que dans le cahier des charges des commerces de proximité sont prévus.

Il ajoute qu'un groupe de travail a été constitué comprenant les commerçants du Centre-Ville, la Chambre des Métiers, la Chambre de Commerce, l'Aménageur et la CUB et que son premier travail a été de recenser les commerces existants et définir les commerces indispensables pour le développement du centre-ville.

Il indique qu'à ce jour 70 à 80 demandes ont déjà été enregistrées par la Ville et précise qu'un restaurant de bon niveau est prévu sur l'îlot 1. Il ajoute qu'il veillera à ce que le promoteur respecte ce principe.

**Un participant** demande confirmation de la disparition de la « verrue » constituée par la chaufferie.

Monsieur **BAUDRY** indique que toutes les solutions ont été envisagées et précise qu'un habillage par de la végétation est prévue.

**Un participant** propose puisqu'il s'agit d'une horreur de ne pas construire devant.

Monsieur **BAUDRY** précise que c'est précisément le résultat d'une étude relative à l'existence de la chaufferie qui a conduit au projet actuel.

Il indique qu'un conseil de quartier spécifique sera organisé dans les mois qui viennent au cours duquel un référentiel architectural sera présenté et qui permettra de fixer les règles à suivre sur l'ensemble de la zone.

Il ajoute que des préconisations concernant la haute qualité environnementale ont été introduites dans le cahier des charges de l'îlot 1 et contribueront à donner un signal fort.

Monsieur **GUENARD** demande si la construction face au crédit agricole ne pourrait pas être supprimée.

Monsieur **BAUDRY** indique que la Ville a demandé sa démolition et qu'une procédure judiciaire est en cours avec un premier procès gagné par la Ville.

Toutefois, il signale que la justice ne donne pas toujours raison à la Ville dans des situations similaires.

**Un participant** demande ce qui est prévu sur l'ancienne gendarmerie.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'un pôle social est prévu sur l'emplacement de l'ancienne gendarmerie avec sortie sur l'avenue de Verdun et à l'arrière un hôpital de jour. Il ajoute qu'aucune décision n'est prise et notamment concernant la desserte. Il s'engage à présenter ce projet aux riverains.

**Un participant** demande des précisions sur la réaménagement de l'avenue de l'Yser.

Monsieur **BAUDRY** indique qu'il s'agit de restructurer cette voie entre Pichey et la rue Joliot Curie et que de nombreux ronds-points sont prévus. Il ajoute que les travaux débiteront après ceux du tramway c'est-à-dire en novembre 2007.

**Un participant** demande si l'alimentation par le sol sera conservée sur Mérignac.

Monsieur **BAUDRY** indique que ce procédé sera mis en œuvre entre le Lycée et le Centre-Ville et représentera 800 m sur les 4,4 kms prévus sus Mérignac.

**Un participant** souligne l'impossibilité par les piétons d'emprunter le trottoir de l'avenue de Verdun depuis l'installation des panneaux de signalisation de la CUB et ajoute que des voitures stationnent régulièrement sur ce trottoir sans que la police intervienne.

Monsieur **CHAUSSET** propose de saisir les services concernés.

Monsieur **BAUDRY** tient à préciser que des travaux concomitants au tramway seront réalisés sur les voies publiques et que le projet de réaménagement de la Place Charles de Gaulle sera présentée dans les mois qui viennent.

**Un participant** indique qu'une voie longeant la Devèze a été créée pour les piétons et qu'elle donne entièrement satisfaction. Il propose qu'elle soit prolongée.

Monsieur **CHAUSSET** indique qu'il s'agissait d'une première étape dans le cadre du développement des circulations douces.

Monsieur **GUENARD** indique que de nombreuses fuites, malgré leur signalement à la Lyonnaise, ont continué à couler pendant l'été.

Monsieur **CHAUSSET** prend note.

**Une participante** signale le rejet d'eaux usées en provenance du chantier en cours derrière SARGET et demande une intervention de la Ville.

Monsieur **BAUDRY** se propose d'intervenir auprès du promoteur.

**Un participant** demande si l'avenue de l'Yser sera équipée de pistes cyclables.

Monsieur **BAUDRY** répond que des bandes cyclables ont été prévues.

Monsieur **ANZIANI** remercie les participants et clôt la réunion.

